

Animation territoriale forestière AMBERT LIVRADOIS FOREZ



Bilan triennal

Période => 01/07/2018 au 31/03/2021



Pour une mobilisation durable de la ressource forestière sur le territoire d'Ambert Livradois Forez

Caractéristiques forestières

- Surface forestière d'environ **70 000 Ha** (85% en forêt privée),
- Taux de boisement de **57 %**,
- Plus de **26 000** propriétaires,
- Surface moyenne de la propriété de **2,96 ha**,
- Un foncier très morcellé : surface moyenne de la parcelle de 0,43 ha,
- Massif principalement résineux **arrivant à maturité** (70% du massif entre 30 et 80 ans),
- Une **dynamique publique forte** autour de la desserte forestière.

Une animation territoriale forestière

- Mise en place d'une offre de services par le Département le 26 mars 2018,
- Mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2018 et pour 3 ans du service d'animation territoriale sur le territoire d'Ambert Livradois Forez,
- Périmètre d'intervention : totalité de l'intercommunalité,
- Un animateur forestier dédié au territoire localisé à la DRD d'Ambert :

M. Maxime AUBERT

Tel: 06-98-73-56-61

ACTION 1 : Communiquer sur l'offre de services d'animation territoriale

ACTION 2 : Mise en œuvre d'animations collectives et individuelles

ACTION 3 : Accompagner la création de desserte forestière et la bonne utilisation de la voirie existante

Un plan d'actions triennal 2018-2021

Trois actions

Action 1 : Communiquer sur l'offre de services d'animation territoriale (10% du temps)

- Constitution d'une base de données propriétaires,
- Diffusion d'articles de presse, diffusion sur le site internet de l'intercommunalité et auprès des communes,
- Mise en place d'un flyer (disponible dans chaque mairie),
- Mise à jour et diffusion d'informations techniques : mercuriale de prix, guide des aides, annuaires des entreprises, fiches techniques sylvicoles...
- Communication sur la tenue de réunions d'informations via courriers, sites internet, journaux, etc...

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

FORÊT

Vous êtes propriétaire forestier sur le territoire d'Ambert Livradois Forez

Vous souhaitez valoriser vos forêts ?

Le service départemental d'animation territoriale forestière sur Ambert Livradois Forez, qu'est-ce que c'est ?

- ✓ Des conseils individuels personnalisés sur le terrain
- ✓ L'accès à des visites de chantiers et à des parcelles de démonstration
- ✓ Des réunions de sensibilisation répondant à des questions techniques et liées au territoire
- ✓ Un accompagnement pour la mobilisation des aides du Conseil départemental du Puy-de-Dôme :
 - « Soutien à la gestion sylvicole durable » (subventions dédiées au financement des travaux de reboisement, élagage, dépressage ou 1^{er} éclaircie)
 - « Regroupement du foncier forestier » (subvention à l'achat de parcelles forestières)

Maxime AUBERT, en sa qualité d'animateur territorial forestier, intervient gratuitement sur vos parcelles pour vous apporter son expérience et son expertise technique.

Un réflexe !
Contactez l'animateur territorial forestier

Maxime AUBERT
Animateur territorial forestier
Portable : 06 98 73 56 61
Mail : maxime.aubert@puy-de-dome.fr


PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT


PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Action 1 : Communiquer sur l'offre de services d'animation territoriale (10% du temps)

Animation Forestière « Ambert Livradois Forez » GUIDE DES AIDES FORESTIERES 2019

Dispositifs d'aides du Conseil départemental du Puy-de-Dôme à destination des propriétaires forestiers



AUBERT Maxime
Conseil départemental du Puy-de-Dôme
73 56 61 Mail : maxime.aubert@puy-de-dome.fr

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
1301 rue du Département
24 Rue Saint-Etienne
63000 Clermont-Ferrand cedex 1

Impressé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Prix indicatifs des bois sur pied au m3 réel sous écouit des travaux de reboisement et des travaux sy

2020

Attention ! Les prix annoncés sont basés sur des moyennes régionales et valable titre indicatif

Pour un lot de bois de plus d'un camion de bois (40 m3),
Pour des bois sans gros défauts,
Pour un chantier d'exploitation dit « normal » (pas de forte pente, hors-traverser, etc.),
Pour une distance de débardage inférieure à 500 m.

Résineux			
Papier / BE (Stère*)	Palette (Stère*)	Emballage (m3)	
Douglas	0 à 2 €	10 à 12 €	25 à 30 €
Epicéa Commun	0 à 2 €	10 à 12 €	15 à 25 €
Sapin Pectiné	0 à 2 €	10 à 12 €	15 à 20 €
Pin Sylvestre	0 à 2 €	10 à 12 €	15 à 20 €
Feuillus			
Bois de Chauffage (m3)		Sciage (m3)	
Mètre			30 à 40 €

*Pour info, une stère est égale à environ 0,65 m3

Taux d'écorce conventionnels en fonction des essences (Règlement FCBA 2017):
✓ Douglas : 14 %
✓ Epicéa : 11 %
✓ Sapin : 11 %
✓ Pin Sylvestre : 14 - 16 %

Le coût moyen lié à l'exploitation (abatage - débardage) est compris entre 15 € et 20 € par m3.



DES SERVICES GRATUITS A DISPOSITION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS :

- ✓ Des conseils individuels et personnalisés sur le terrain
- ✓ Des visites de chantiers forestiers et parcelles de démonstration
- ✓ Des réunions de sensibilisation répondant à des questions techniques en lien avec le territoire
- ✓ L'accès, sous conditions, aux aides départementales « Soutien à la gestion sylvicole » et « Regroupement du foncier forestier »

Témoignage des associations de propriétaires forestiers

L'Association des Propriétaires Forestiers Arive et Dore (APFAD), l'Association des Propriétaires Forestiers du Livradois (APFL) et l'Association des Propriétaires Forestiers du Forez (APFF) soutiennent en grande partie sur l'ensemble de services que le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, qui doit notamment permettre de pérenniser et d'améliorer une animation locale de proximité.

Dans un souci de lutte contre le morcellement du foncier forestier, de sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion de leur patrimoine et d'intensifier les échanges, l'objectif de cette animation est de valoriser et mobiliser durablement notre ressource forestière locale, collective d'emplois et de savoirs agricoles, professionnels d'avenir pour le monde rural et garantir la résilience de nos campagnes vivantes.

M. Max MOULIN, Président de l'Association des Propriétaires Forestiers Arive et Dore
M. Gérard FAUCHER, Président de l'Association des Propriétaires Forestiers du Livradois

Animation forestière

Poursuite de l'animation forestière

A l'initiative de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, une animation territoriale forestière a été lancée à compter du 1^{er} juillet 2018 sur l'ensemble du territoire intercommunal, afin de faire suite à celle précédemment réalisée par le CNPF.

La mise en œuvre de cette politique d'animation permet aux propriétaires forestiers des communes d'Ambert Livradois Forez de bénéficier de conseils gratuits et de réunions d'informations visant à apporter des réponses concrètes à des thématiques forestières aussi variées que le reboisement, la fiscalité ou encore les aides forestières mobilisables dont celles du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Un animateur territorial forestier, Maxime AUBERT, est à votre disposition sur le terrain pour vous apporter toute son expertise technique et son savoir-faire en matière forestière.

DES SUBVENTIONS VOUS ACCOMPAGNENT LA REALISATION DE PROJETS FORESTIERS

Soutien à la gestion sylvicole

Les propriétaires forestiers du territoire du Puy-de-Dôme peuvent bénéficier de certaines conditions, de :

- 400 €/ha pour des opérations de dépressage en régénération arborée naturelle,
- 100 €/ha pour des opérations de débardage en luites jardinées,
- 100 €/ha pour des opérations de mise en culture avec engagement à réaliser les suivis sur 6 à 8 ans,
- 30% du coût du devis pour les opérations de reboisement avec un plafond à 400 €/ha pour les reboisements rizières ou mixtes et 800 €/ha pour des reboisements feuillus.



Contact :
Maxime AUBERT
Animateur territorial forestier
Tel : 06-98-73-56-61
Mail : maxime.aubert@puy-de-dome.fr

Reboiser dans le Puy-de-Dôme

Pourquoi reboiser ?

Reboiser une parcelle forestière conçue à blanc est indéniablement bénéfique à la coupe et à l'entretien. Il y a (certains avantages) de réinvestir en trouvant le terrain pour les plantations qui vous conviendront, ou pour maintenir ou remettre en état un terrain qui vous convient.

Vous avez fait exploiter votre forêt à blanc car les arbres étaient tous âgés arrivés à maturité. Cela constitue une partie de votre stratégie de gestion de la forêt.

N'oubliez pas de réserver une partie de votre terrain afin de réserver dans le reboisement.

Le choix de l'essence doit être conditionné par plusieurs facteurs : le sol, la situation, l'exposition, les plantations... C'est ce que l'on appelle « la sylviculture ».

La coupe de bois de votre forêt est une essence adaptée à la situation. Il est très important de choisir une essence adaptée à la situation pour garantir l'avenir de votre forêt. Une essence non adaptée à la situation peut entraîner l'échec de votre plantation.

ATTENTION ! Une essence non adaptée à la situation peut entraîner l'échec de votre plantation. Une essence non adaptée à la situation peut entraîner l'échec de votre plantation.

Evitez les plants jeunes et très coûteux « plus ils sont jeunes, plus ils coûtent cher ». Choisissez des plants de 3 ans (1 mètre) ou de 5 ans (1 m 50) après repiquage à 2 m.

Les plants doivent être bien proportionnés et sans défaut (craquelures, tiges sèches, racines cassées, etc.).

Une note particulière est faite sur les plants, entre le conseil de l'association en matière de reboisement dans la parcelle ou la forêt, vous devez éviter le développement de racines et protéger les racines de la bête dans un cas.

Investissez dans de beaux plants !

La première éclaircie : définition

C'est une coupe qui consiste à éliminer le surplus d'arbres présents dans la parcelle pour assurer le bon développement des arbres restants. Elle permet de favoriser la croissance des arbres restants et d'améliorer la qualité de la forêt.

Pourquoi et quand éclaircir ?

La première éclaircie est réalisée lorsque les arbres commencent à pousser et à se développer. Elle permet de favoriser la croissance des arbres restants et d'améliorer la qualité de la forêt.

Il est important de réaliser une première éclaircie dès que possible, car elle permet de favoriser la croissance des arbres restants et d'améliorer la qualité de la forêt.

Le Puy-de-Dôme propose des aides financières pour le reboisement de parcelles forestières.

Les aides sont destinées aux propriétaires forestiers qui souhaitent reboiser leur parcelle.

Les aides sont destinées aux propriétaires forestiers qui souhaitent reboiser leur parcelle.

Politiques agricoles et forestières

Au service des territoires

Le Département s'engage auprès des communes de communes. Pour les aider à définir et mettre en œuvre des politiques agricoles et forestières ambitieuses et structurées, il met à leur disposition des animateurs territoriaux. Exemple dans la communauté de communes Ambert Livradois Forez, où un premier animateur vient de prendre ses fonctions.

Sur un territoire comme celui d'Ambert Livradois Forez, la question de l'exploitation forestière est primordiale. Les forêts de résineux couvrent 55 % de la superficie de notre collectivité et nous comptons cinq siècles qui transforment, chaque jour, 2 000 m³ de bois, comme Jean-Charles Baudry, président de la communauté de communes. La forêt et l'exploitation du bois représentent 500 emplois directs.

Si le bois est une indissociable source de richesses, l'exploitation de cette ressource doit être coordonnée et structurée. Pour des raisons historiques, la forêt de notre territoire appartient essentiellement à des propriétaires privés et est extrêmement morcelée, comme Jean-Charles Baudry. La taille moyenne des parcelles n'excède pas les 0,4 ha, c'est un véritable frein à l'exploitation.

Concrètement, le problème, les collectivités sont engagées, depuis une dizaine d'années, dans des politiques d'animation et de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers. Cette dynamique vient de prendre un nouveau tournant, et elle, avec l'arrivée de Maxime Aubert au poste d'animateur forestier. Ce agent du Département (son poste est cofinancé avec la communauté de communes) travaille en étroite collaboration avec les propriétaires forestiers et vise à mobiliser la ressource forestière. La plus grande partie des forêts de ce territoire a été plantée il y a une cinquantaine d'années et arrive maintenant à maturité, explique-t-il.

Un service public de proximité

Le Conseil départemental prévoit d'ambert Livradois Forez, 12 animateurs agricoles et forestiers afin d'aider les communes de communes dans le développement de leur politique agricole et forestière. Ces agents travaillent dans les territoires et leur poste sont en partie financés par les communes de communes. Ils ont pour mission de :

- conseiller les propriétaires forestiers ;
- sensibiliser les exploitants agricoles de plus de 55 ans au enjeu de la transmission et de les mettre en relation avec les organisations professionnelles agricoles ;
- accompagner les porteurs de projets et faciliter les installations ;
- accompagner le développement de stratégies forestières agricoles.

Action 2 : Mise en œuvre d'animations collectives et individuelles (70 % du temps)

- Mise en place d'animations collectives : organisation de réunions de vulgarisation réparties sur l'ensemble du territoire
- Mise en œuvre de conseils individuels (à destination des propriétaires non éligibles à un Plan Simple de Gestion)
- Mise en visibilité des visites conseils auprès des opérateurs
- Accompagnement technique des associations de propriétaires forestiers privés (APFL et APFAD)
- Suivi technique des projets portés par les partenaires (foncier public, etc.)



Réunion

« Reboisement » le
04/10/2019 à St
Clément de Valorgue



Réunion « Travaux
sylvicoles et Aides
forestières
départementales »
le 16/11/2018 à
Chambon-sur-
Dolore



Réunion
« 1^{ère} éclaircie »
le 05/04/2019 à
Eglisolles

Action 2 : les indicateurs de résultats

① Réunions de vulgarisation

Lieu et date de réunion	Thématique abordée	Nombre de courriers envoyés	Nombre de participants
16-11-2018 - Eglisolles	Travaux sylvicoles et aides départementales (en salle)	4 660 courriers	96 signatures
23-11-2018 - Chambon-sur-Dolore			96 signatures
07/12/2018 - Job			89 signatures
05-04-2019 - Eglisolles	La 1 ^{ère} éclaircie (Terrain)	2 039 courriers	30 signatures
12-04-2019 - Aix-La-Fayette			50 signatures
04-10-2019 - St Clément de Valorgue	Le reboisement (Terrain)	856 courriers	40 signatures
16-10-2020 - La Chapelle-Agnon	Le reboisement (Terrain)	856 courriers	71 signatures
TOTAL	8 réunions	8 441	472 participants

POINT IMPORTANT : la crise sanitaire rencontrée à compter du mois de février 2020 a conduit au report de diverses réunions sur les thématiques Changement climatique, voirie forestière. Réunions reportées à l'automne 2021

② Accompagnement des associations de propriétaires APFL et APFAD

Organi sation	Thématiques	Période envisagée	Lieu	Rôle du CD 63	Nombre de participants
APFAD	Visite de la pépinière DUBOST	26 septembre 2018	Celles-sur-Durolle	Participant	45
	Marquage d'une coupe	19 octobre 2018	Grandrif	Co-animateur	30
	Assemblée générale	23 mars 2019	St Romain	Participant	90
	Recherche de bornes avec les outils traditionnels*	19 Avril 2019	Doranges	Animateur	70
	Produits issus d'une coupe de bois	14 Mai 2019	Marat	Animateur	30
	Gestion du hêtre et du douglas	27 Juin 2019	Brousse	Animateur	40
	Gestion et inventaire chez un adhérent	13 Septembre 2019	Medeyrolles	Co-animateur	40
	Journée Bois Energie	08 Octobre 2019	Saint-Anthème	Animateur	50
	Réunion Inter Associations	19 Novembre 2019	Ambert	Participant	16
	Gestion Forestière en Bord de Cours d'eau	11 Février 2020	Marsac en Livradois	Participant	50
	Assemblée Générale	07 mars 2020	Chaumont Le Bourg	Participant	70
	La voirie forestière	18 Septembre 2020	Baffie	Animateur	30

Soit un total de 561 participants

② Accompagnement des associations de propriétaires APFL et APFAD

Organi sation	Thématiques	Période envisagée	Lieu	Rôle du CD 63	Nombre de participants
APFL	Marquage / estimation	7 août 2018	Chambon-sur Dolore	Co-animateur	100
	Visite forêt de la Comté	25 septembre 2018	Vic-le-Comte	Participant	70
	Produits issus d'une coupe de bois	26 octobre 2018	La Chapelle-Agnon	Co-animateur	50
	Assemblée Générale	16 mars 2019	Chambon sur Dolore	Participant	150
	Dendrométrie	30 avril 2019	St Bonnet le Bourg	Animateur	60
	Visite pépinière THEVENON	7 juin 2019	Effiat	Participant	60
	Visite Société Guillaumont		Courpière		
	Epicéa Commun	06 Août 2019	Auzelles	Co-animateur	100
	Visite Abiessence et Abiesbois	20 Septembre 2019	Saint-Antème	Participant	60
	Outils numériques pour repérer mes parcelles	22 Octobre 2019	Cunhat	Co-animateur	90
	Histoire des forêts du Livradois Forez	17 Janvier 2020	Le Monestier	Co-animateur	100

Soit un total de 840 participants

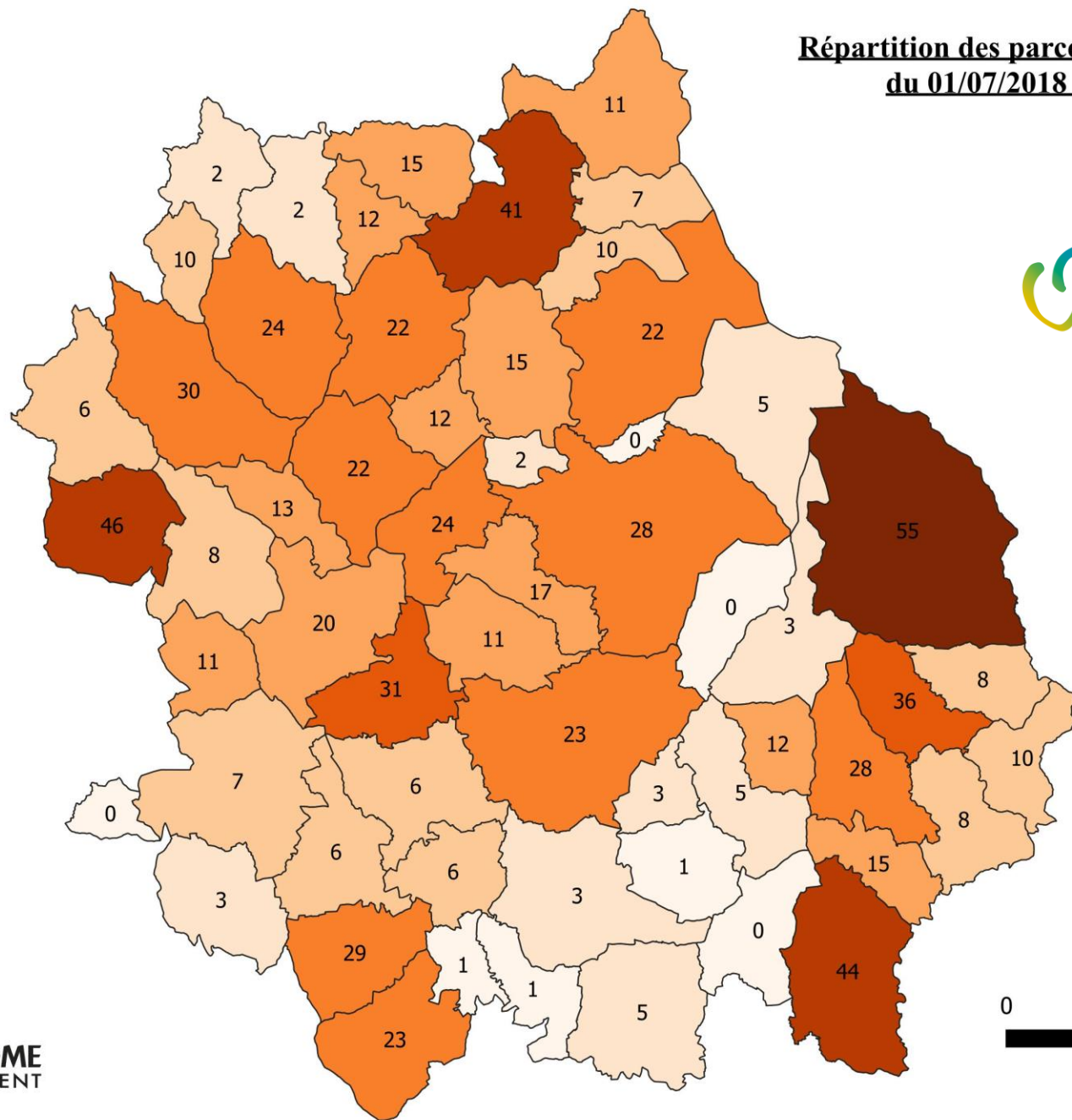
③ Participation aux réunions tenues sur le territoire d'ALF

Date	Thématiques	Organisation	Objectifs	Lieu
18-20/03/2019	Marquage d'emprise voirie forestière	CRPF	Présenter l'emprise de la voirie aux propriétaires forestiers concernés	Saillant
22/03/2019	Semaine de la biodiversité	CC ALF	Présentation de la forêt locale et de sa gestion	St Martin des Olmes
28/03/2019	Foncier forestier	COFOR	Trouver des pistes d'amélioration pour la gestion du foncier forestier	SIVOM D'Ambert
17/04/2019	Débat autour du thème de la forêt suite à la projection du film « Le temps des forêts »		Expliquer le fonctionnement et la gestion de la forêt locale	Cunlhat
11/06/2019	Foncier forestier	COFOR	Poursuite des axes de travail déclinés lors de la réunion du 28/03/2019	SIVOM D'Ambert
12/09/2019	Commission Forestière	CC ALF		Ambert
19/11/2019	SDDF	CC ALF	Présentation du SDDF aux communes	Job
09/12/2019	Mode Opérateur Voirie	COFOR	Présentation du Mode Opérateur aux référents	St Martin des Olmes
18/09/2020	Formations Elus	COFOR	Présentation du Mode Opérateur et des intervenants forestiers sur ALF	Le Monestier

④ Evolution des conseils individuels depuis 2018

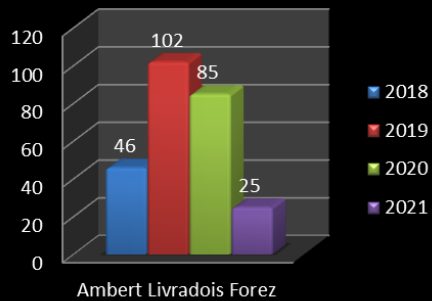
INDICATEURS	Année 2018-2019	Année 2019-2020	Année 2020-2021 (au 31-03)	Cumul 2018-2021
① Nb de propriétaires rencontrés	98 soit 324 parcelles visitées	89 soit 262 parcelles visitées	71 soit 234 parcelles visitées	258 propriétaires pour parcelles 820 visitées
② Surface conseillée en travaux et coupes	215 ha	170 ha	167 ha	552 ha
③ Surface conseillée en Reboisement	101 ha	73 ha	66 ha	240 ha
④ Volume potentiel mobilisable	23 630 m ³	16 524 m ³	11 826 m ³	51 980 m ³

**Répartition des parcelles visitées sur ALF
du 01/07/2018 au 31/03/2021**

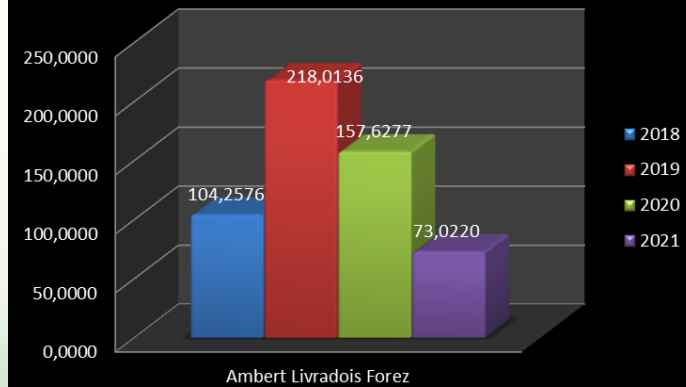


④ Evolution des conseils individuels depuis 2018

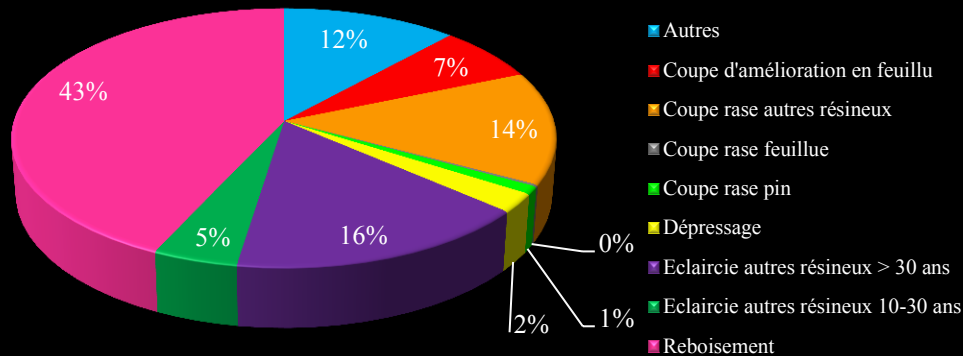
Nombre de conseils réalisés



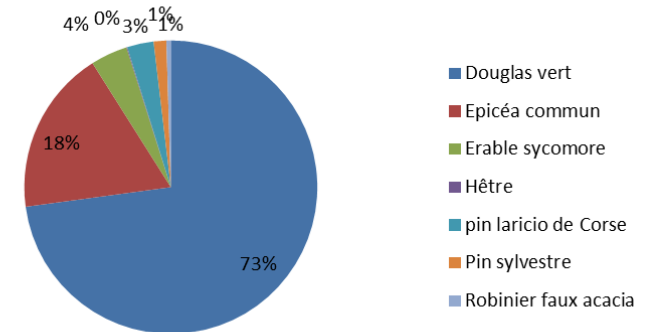
Surface conseillée (en ha)



Ambert Livradois Forez



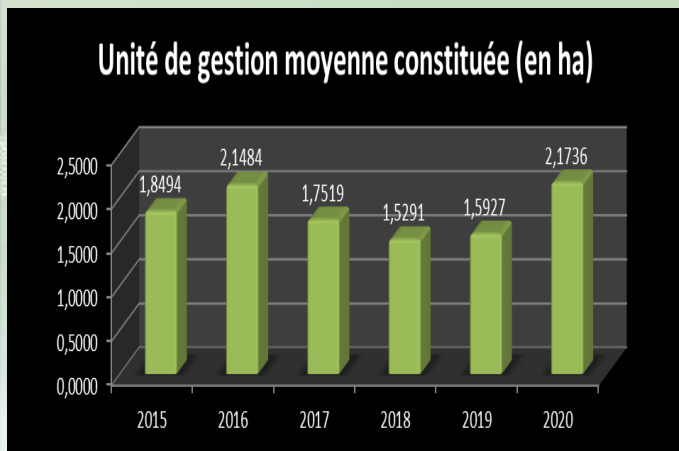
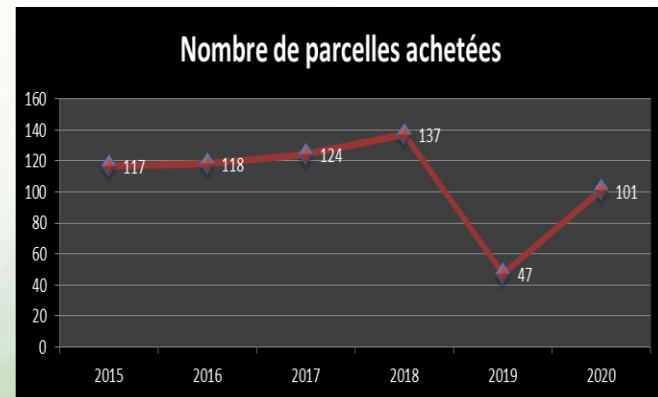
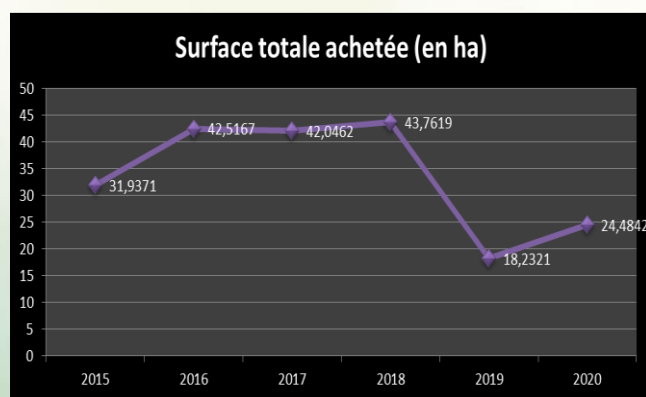
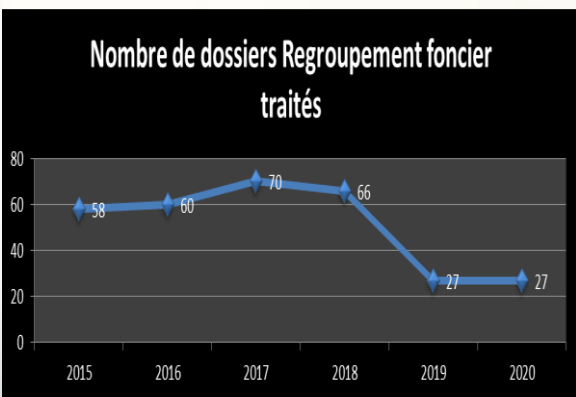
Essences - Reboisement



Le reboisement représente 43 % des conseils individuels réalisés depuis le début de l'animation soit une surface conseillée de 240 ha (94 % résineux – 6 % feuillus)

Focus sur les aides départementales octroyées sur Ambert Livradois Forez entre 2015 et 2020

① Soutien à la restructuration foncière forestière



Bilan financier du dispositif sur la période 2015-2020

Année	Subvention votée	Subvention versée	Subvention moyenne
2015	31 150,00 €	29 213,00 €	503,67 €
2016	32 050,00 €	19 499,00 €	367,91 €
2017	33 700,00 €	20 159,00 €	353,67 €
2018	34 275,00 €	15 796,00 €	303,77 €
2019	8 174,00 €	8 174,00 €	302,74 €
2020	8 763,00 €	8 363,00 €	321,65 €
Total général	148 112,00 €	101 204,00 €	370,71 €

Soit, en cumulé :

- **308 dossiers** déposés,
- **644 parcelles** achetées pour une surface totale de **203 a**,
- une unité de gestion moyenne constituée de **1,82 ha**.

Nb de dossiers 2015-2020

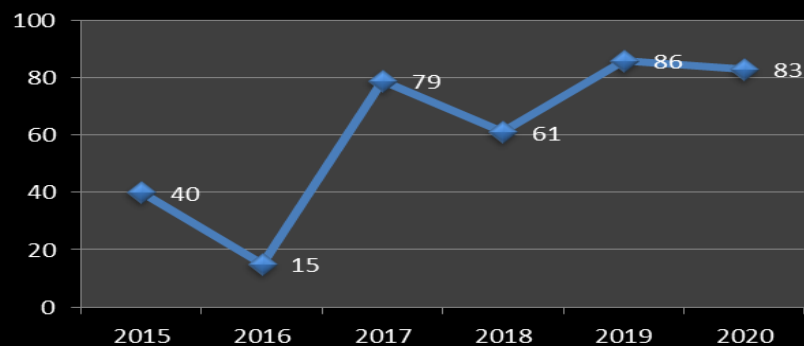
435 dossiers 63 dont **71 %** sur ALF

Subventions engagées 2015-2020

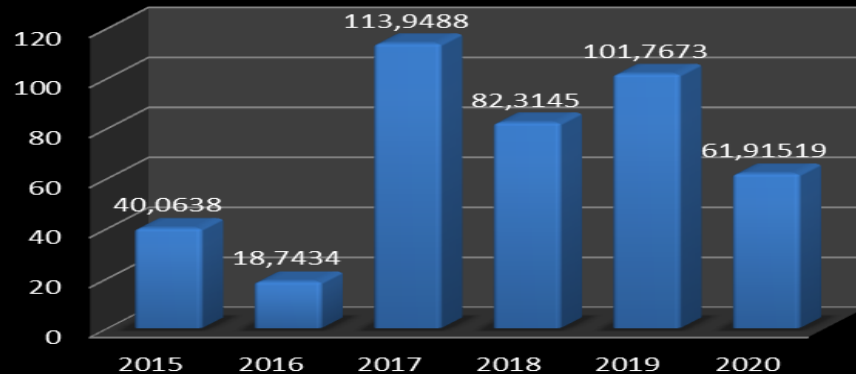
209 713 € sur le 63 dont **71 %** sur ALF

② Soutien à la gestion sylvicole

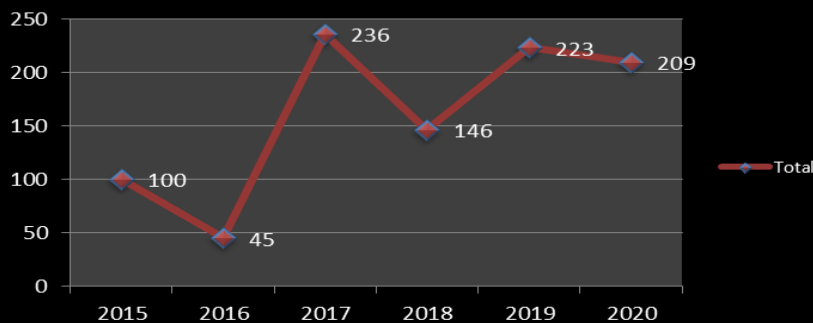
Nombre de dossiers Gestion sylvicole traités



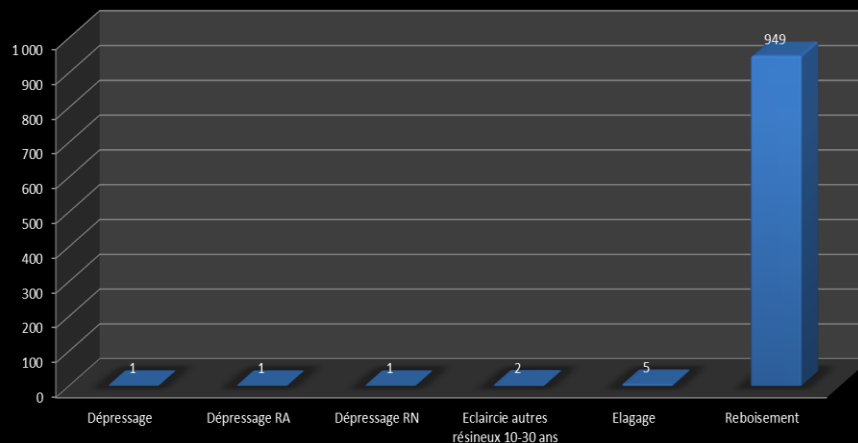
Surface réelle travaillée (ha)



Nombre de parcelles faisant l'objet d'un dossier Gestion sylvicole



Types de travaux réalisés (en nb de parcelles)

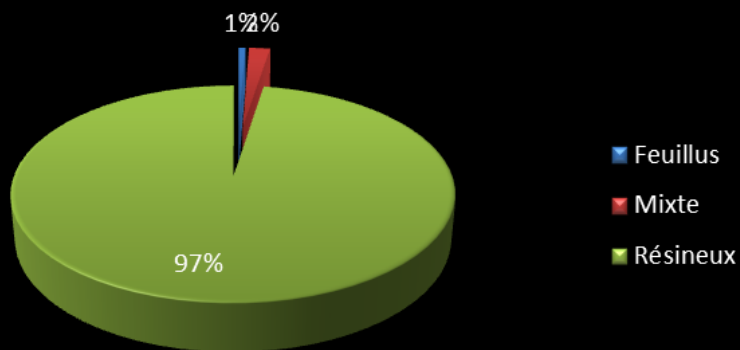


Soit, en cumulé :

- **364 dossiers** déposés,
- **959 parcelles** conseillées dont **949** en reboisement,
- **419 ha** réellement travaillés.

Typologie des travaux de reboisement conseillés

Typologie de reboisement depuis 2015



Essences principales :

- ❖ Douglas => 48%
- ❖ Epicéa => 22%

Soit **70%** des essences conseillées

Bilan financier du dispositif sur la période 2015-2020

Année	Subvention votée	Subvention versée	Subvention moyenne	Taux de réalisation
2015	18 325,00 €	15 545,00 €	431,81 €	85%
2016	8 256,00 €	7 424,00 €	571,08 €	90%
2017	50 074,00 €	44 913,00 €	641,61 €	90%
2018	35 930,00 €	32 107,00 €	563,28 €	89%
2019	46 083,00 €	40 500,00 €	586,96 €	88%
2020	44 780,00 €	24 544,00 €	533,57 €	55%
Total général	203 448,00 €	165 033,00 €	567,12 €	81%

Nb de dossiers 2015-2020

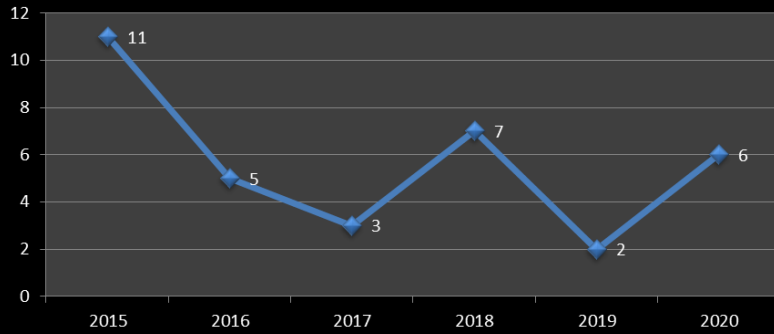
696 dossiers 63 dont **52 %** sur ALF

Subventions engagées 2015-2020

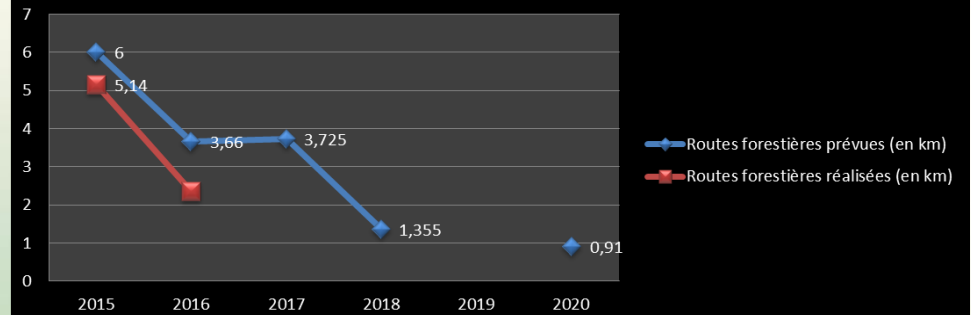
431 510 € sur le 63 dont **47 %** sur ALF

③ Soutien à la création de desserte forestière

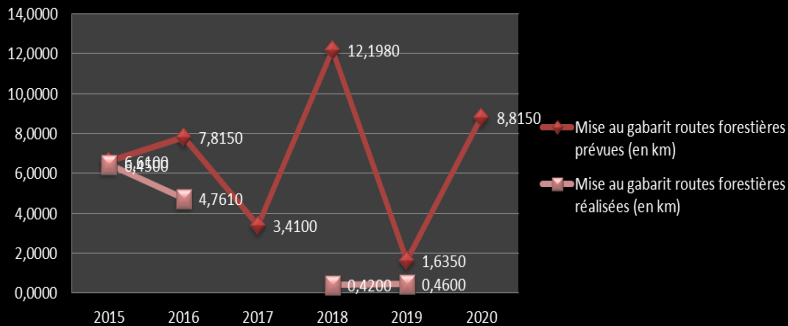
Dossiers Desserte forestière traités



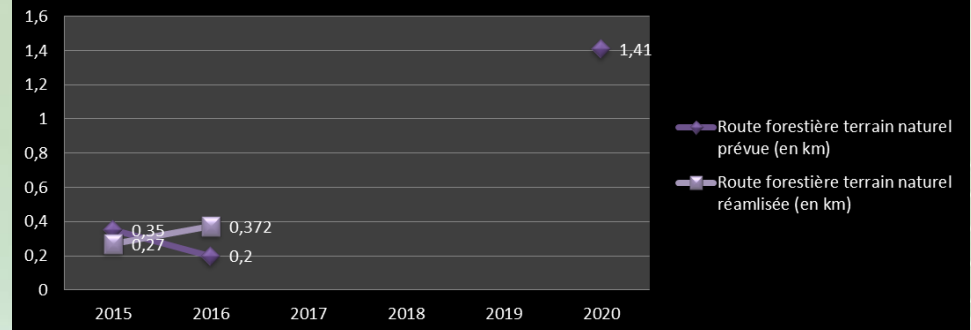
Réalisation des projets de routes forestières



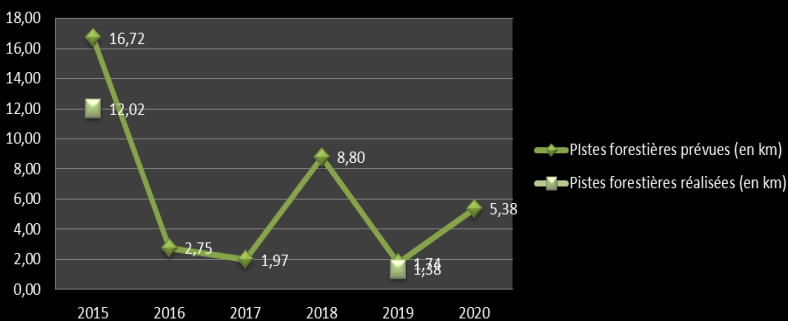
Réalisation mise au gabarit des routes forestières



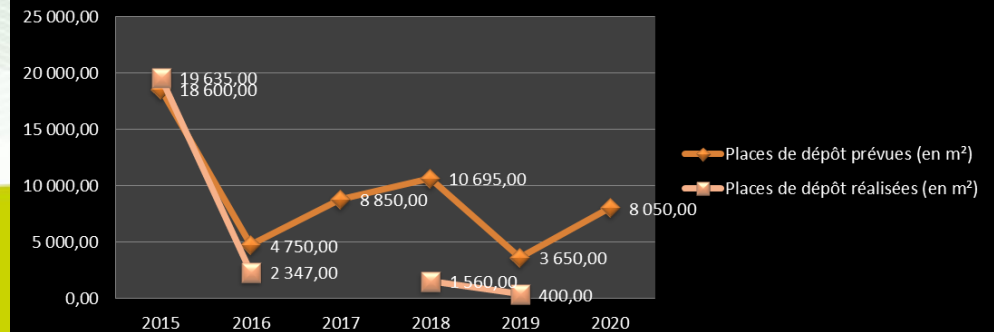
Réalisation des routes forestières en terrain naturel



Réalisation des pistes forestières



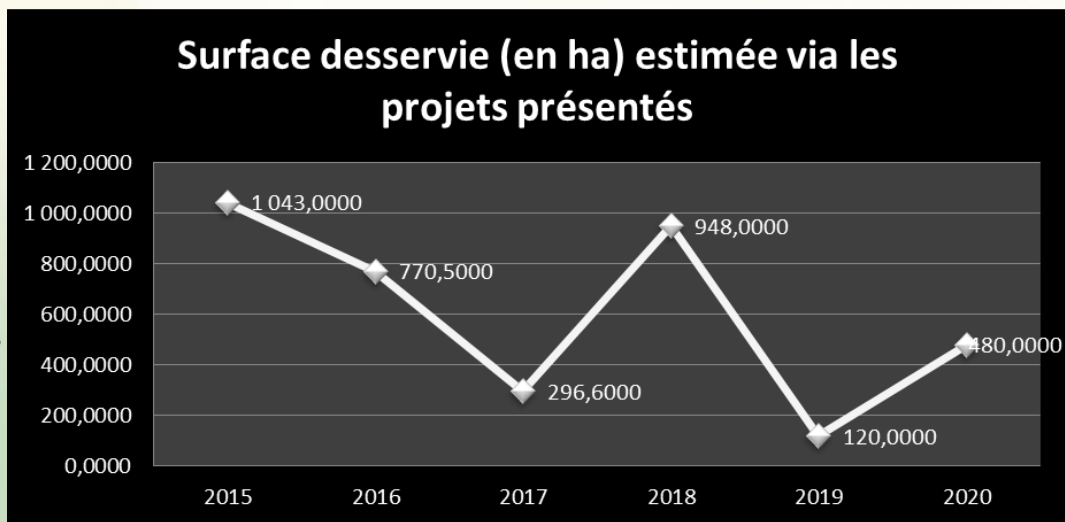
Réalisation des places de dépôt



③ Soutien à la création de desserte forestière

Soit, en cumulé :

- **34** dossiers déposés
- **17,61 km** de routes forestières prévues
- **40,48 km** de mise au gabarit prévues,
- **37,36 km** de pistes forestières
- **54 595 m²** de places de dépôt prévues,
- **3 658 ha** de surfaces desservies



Bilan financier du dispositif sur la période 2015-2020

Année	Subvention CD 63 votée	Subvention CD 63 versée	Subvention CD 63 moyenne versée
2015	25 607,50 €	19 508,85 €	1 773,53 €
2016	24 163,06 €	17 394,57 €	3 478,91 €
2017	14 303,80 €	0,00 €	0,00 €
2018	24 005,81 €	4 105,06 €	586,44 €
2019	4 306,34 €	876,09 €	438,05 €
2020	20 178,46 €	0,00 €	0,00 €
Total général	112 564,97 €	41 884,57 €	1 231,90 €

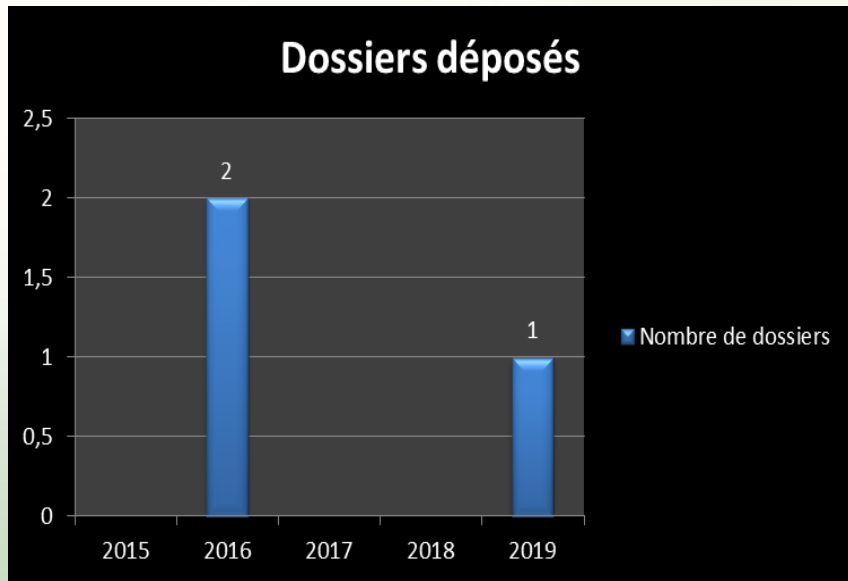
Nb de dossiers 2015-2020

71 dossiers 63 dont **48 %** sur ALF

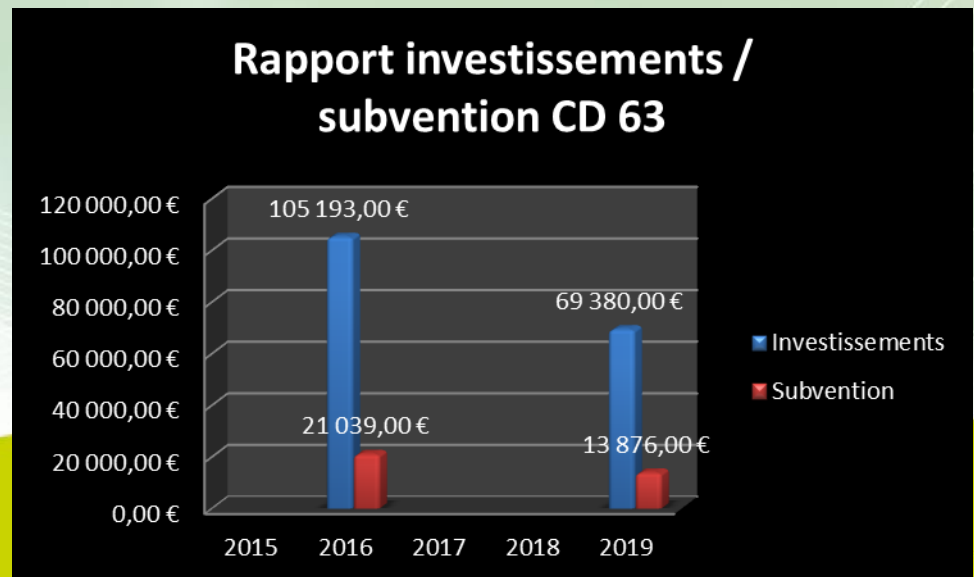
Subventions engagées 2015-2020

305 009 € sur le 63 dont **37 %** sur ALF

④ Soutien aux petites scieries

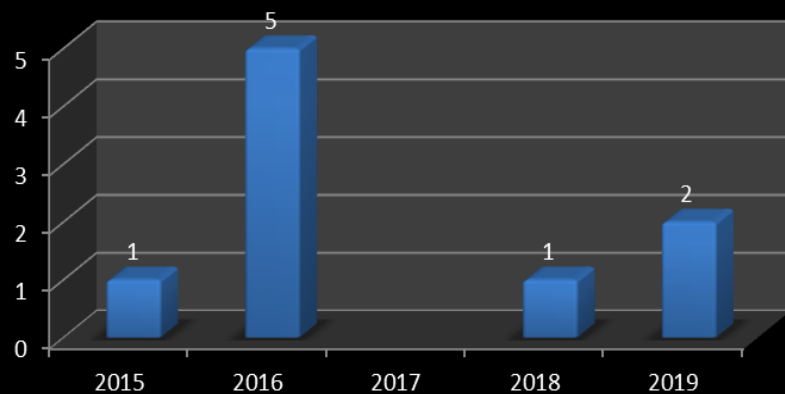


Dispositif peu sollicité par les entreprises du territoire (et plus largement du département)

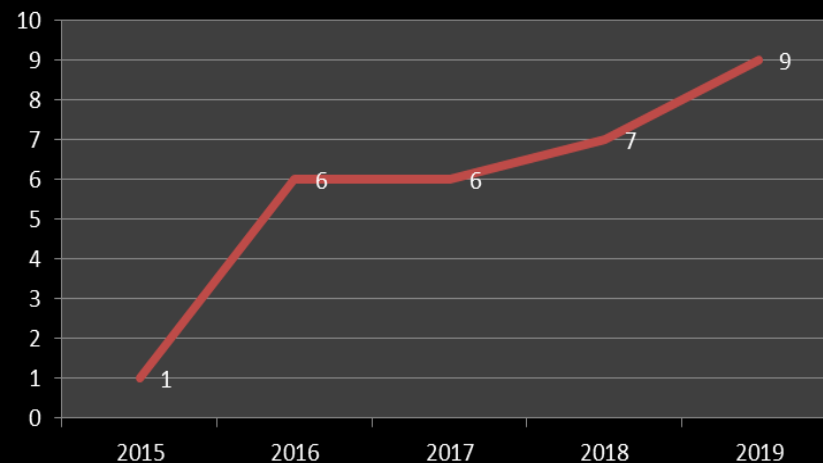


5 Aide à l'installation des entrepreneurs de travaux forestiers

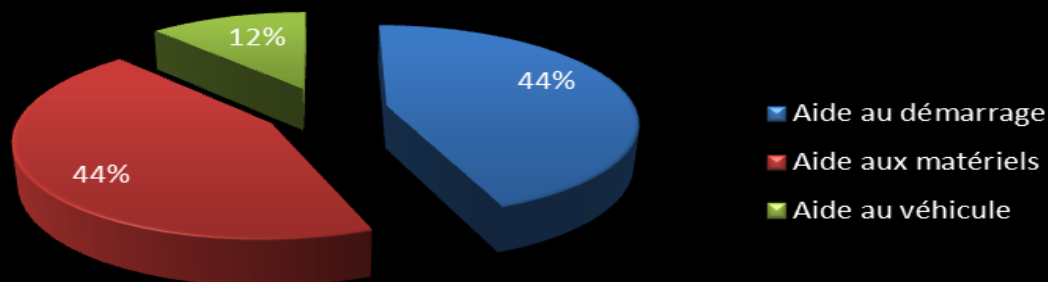
Nombre de dossiers "Aides aux ETF" déposés sur ALF



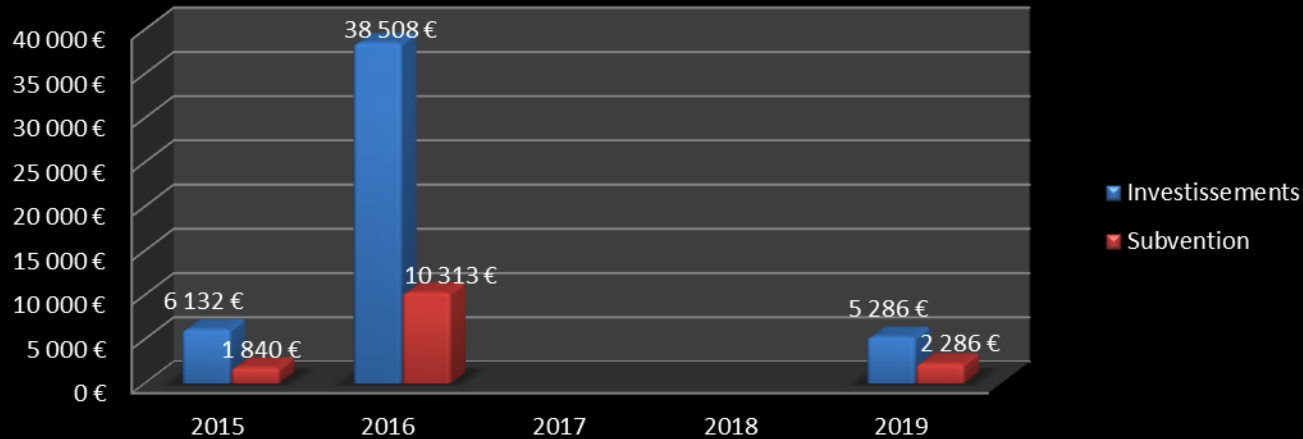
Nombre de dossiers déposés cumulés



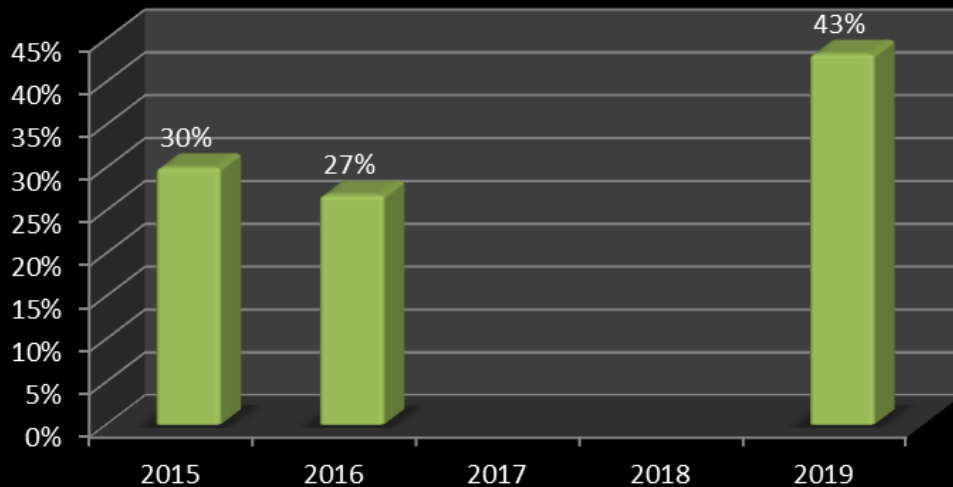
Répartition par type de dossiers déposés



Rapport Investissements / Subventions



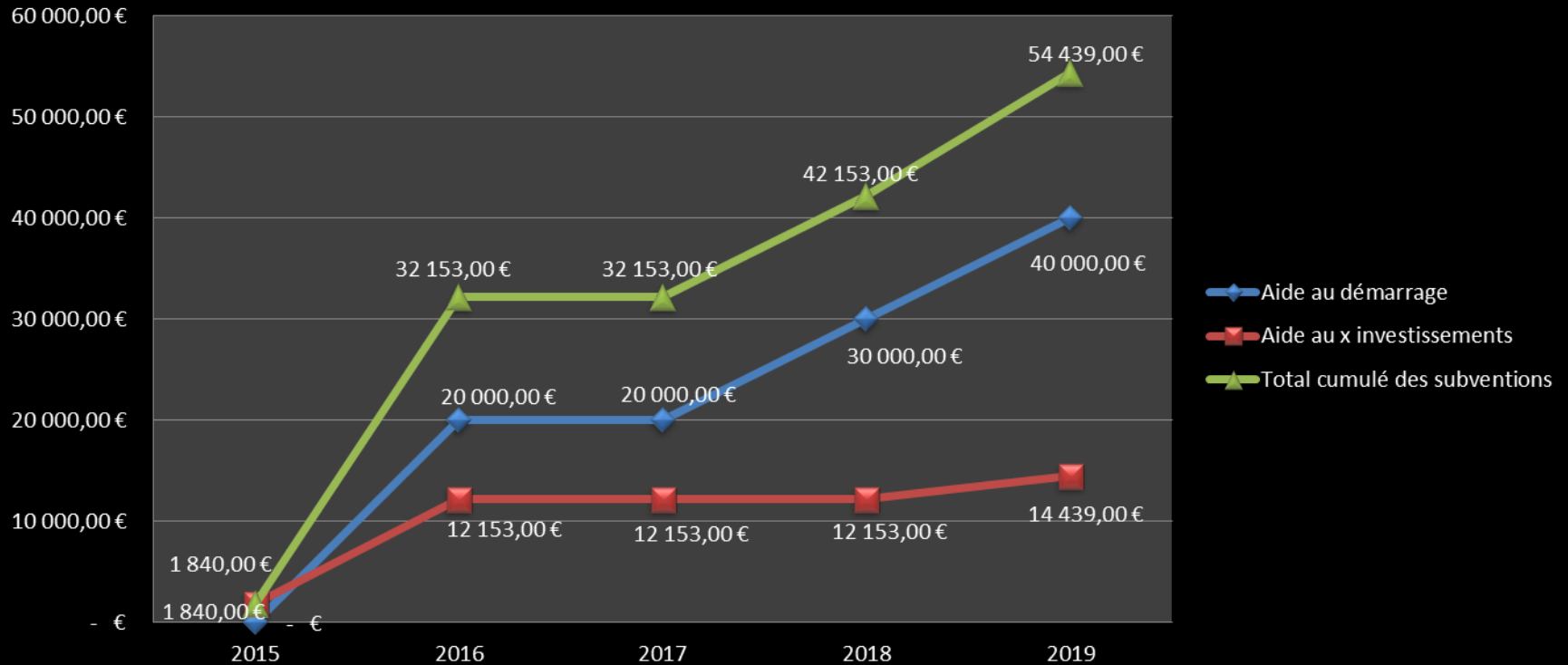
Taux de subvention



Pour rappel : les investissements éligibles sont le petit matériel forestier, les équipements de sécurité ainsi que les véhicules spécifiques à cette activité

Point financier sur le dispositif

Evolution cumulée par typologie de subvention



Type de subvention	Subvention accordée	Subvention versée	Subvention moyenne accordée
Aide au démarrage	40 000 €	12 000 €	10 000 €
Aide à l'investissement	14 439 €	6 653 €	2 887,80 €

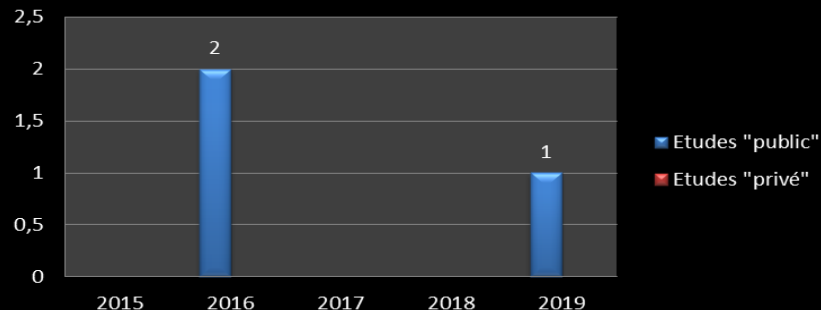
Tableau récapitulatif des entreprises subventionnées par le CD 63, installées sur le territoire d'Ambert Livradois Forez depuis 2015

NOM Prénom	Siège social	Activité
MOINGS Morgan	St Bonnet le Bourg	Abattage / Cubage
FERNANDEZ Benoit	Viverols	Abattage / Débardage
BONNETTE Patrick	St Germain l'Herm	Abattage / Débardage
TERRIEN Romain	Saillant	Abattage manuel
RAGE Paul	La Chaulme	Abattage / Débardage

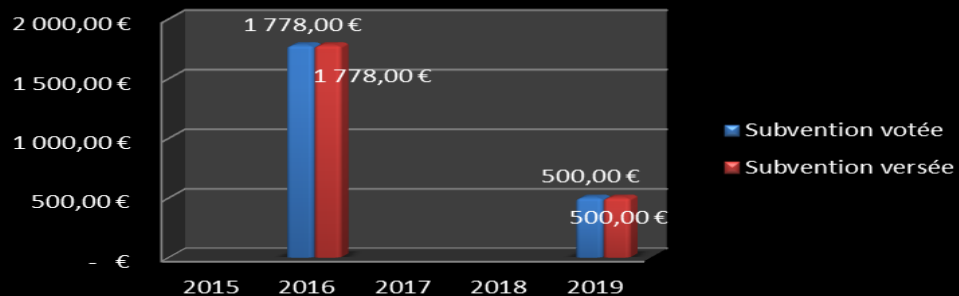
⑥ Aide à la réalisation de réseaux de chaleur et de chaufferies bois

Etudes de faisabilité « privé / public »

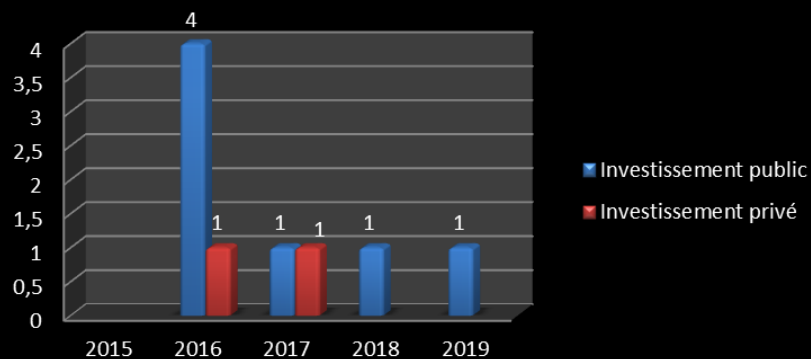
Nombre d'études de faisabilité financées



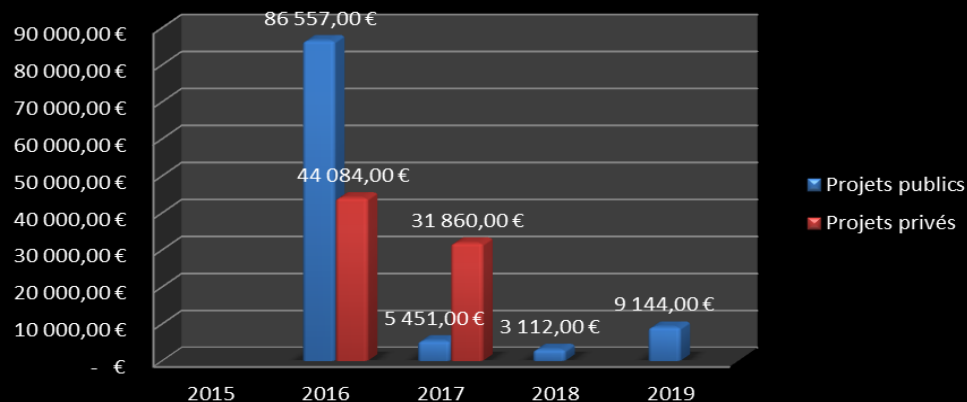
Engagement financier du CD 63 sur les études de faisabilité



Nombre de dossiers Investissements instruits



Subventions votées par typologie de projets

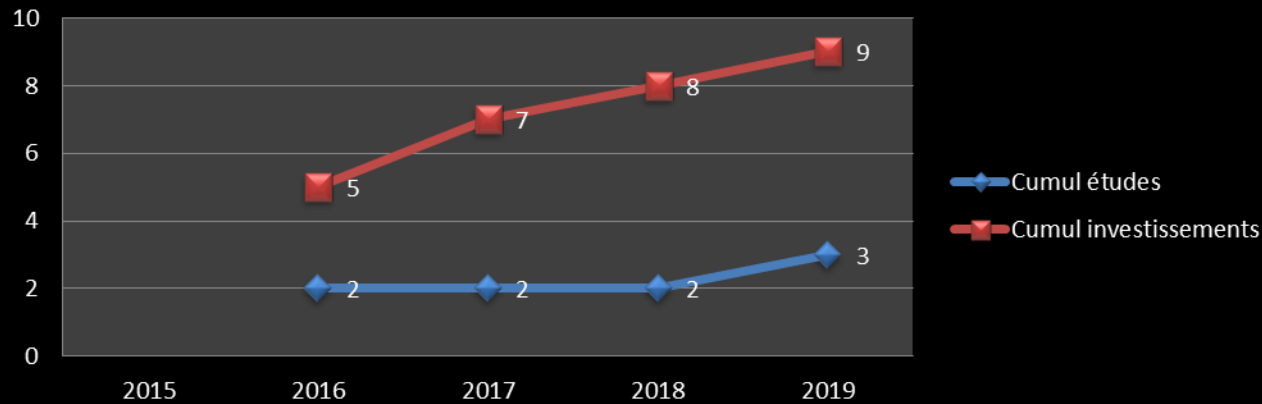


Subvention moyenne accordée :

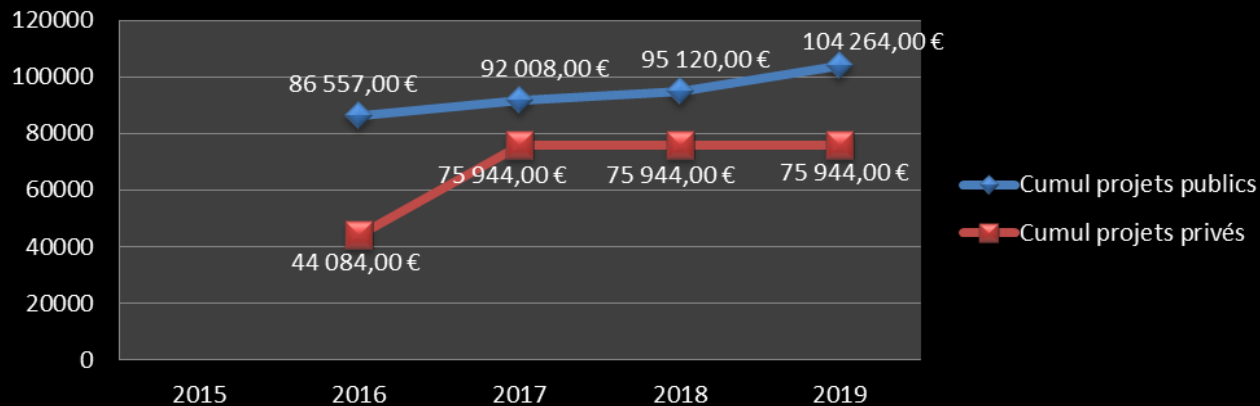
- Projets publics => **14 894,85 €**

- Projet Entreprises => **37 972,00 €**

Evolution cumulée du nombre de dossiers Etudes / Investissements



Engagements financiers cumulés par type de dossiers



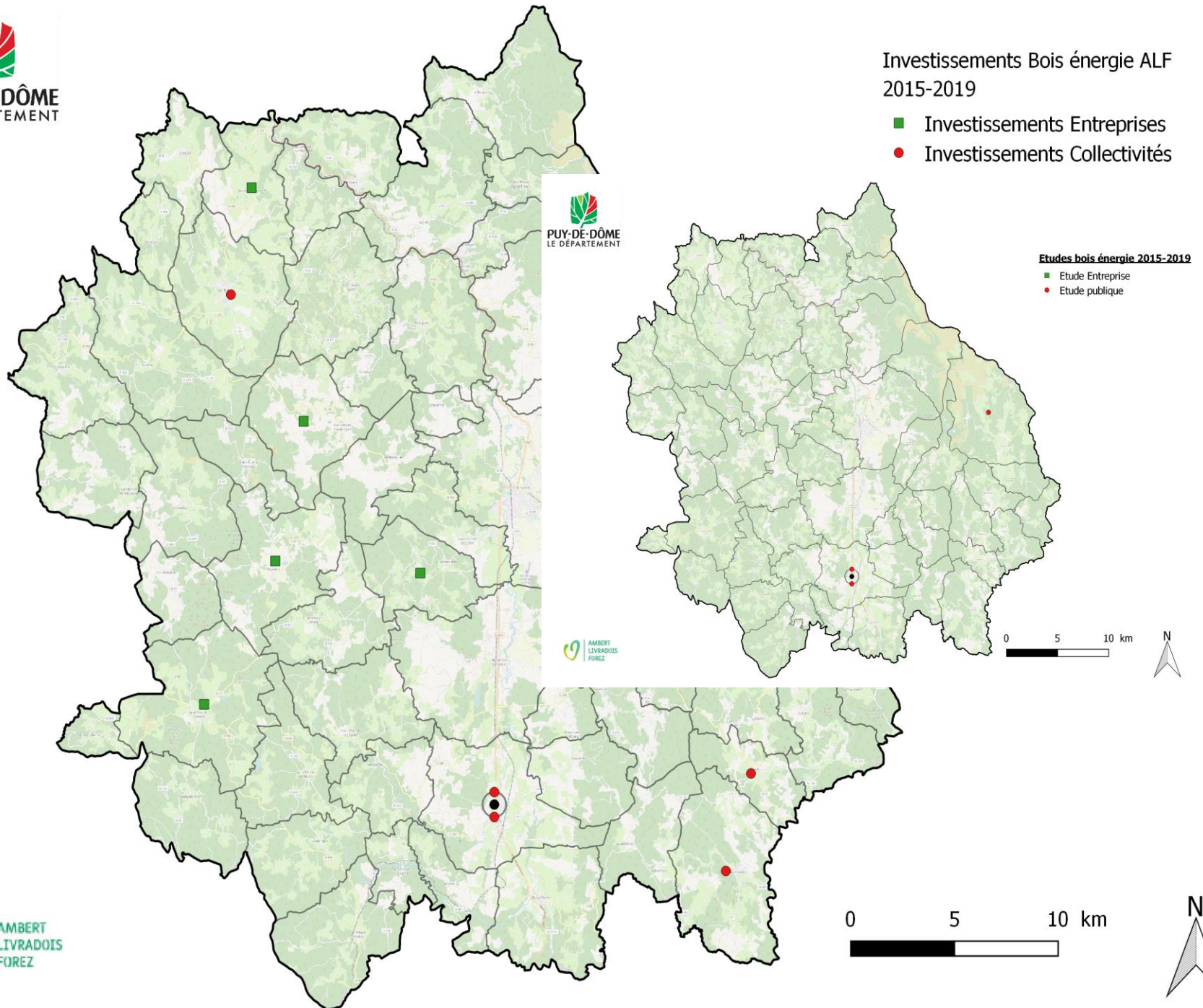
ATTENTION : Certains dossiers ont été déposés par la société Beta Energie pour le compte de collectivités. Ces dossiers ont donc été traités comme dossiers dits publics

⑦ Aide à la structuration de la filière d'approvisionnement en bois énergie

Pour rappel : ce dispositif vise à, via le financement de matériels de conditionnement et/ou d'infrastructures collectives, favoriser et garantir un approvisionnement en combustibles bois de qualité et à prix maîtrisés.

Investissements Bois énergie ALF 2015-2019

- Investissements Entreprises
- Investissements Collectivités



Bilan comparatif global 2015-2020

« ALF / Département 63 »

Axe	Nombre de projets 2015-2019	Budget alloué 2015-2019	Nombre de projets 2020	Budget alloué 2020	TOTAL Projets 2015-2020 (ventilation projets par axe)	Budget alloué 2015-2020 (ventilation budgétaire par axe)
- Renforcer la mobilisation de la source forestière	1007	729 306 €	195	216 927 €	1 202 (93 %)	946 233 € (38 %)
2- Soutenir le développement des entreprises forestières	18	209 825 €	0	0 €	18 (1,5 %)	209 825 € (8 %)
- Renforcer la structuration de la filière forêt-bois	16	373 506 €	3	44 046 €	19 (1,5 %)	417 552 € (17 %)
Soutenir l'essor de la filière bois-énergie	43	778 986 €	7	147 908 €	50 (4 %)	926 894 € (37 %)
TOTAL	1 084	2 091 623 €	205	408 881 €	1 289	2 500 504 €

Nombre de dossiers

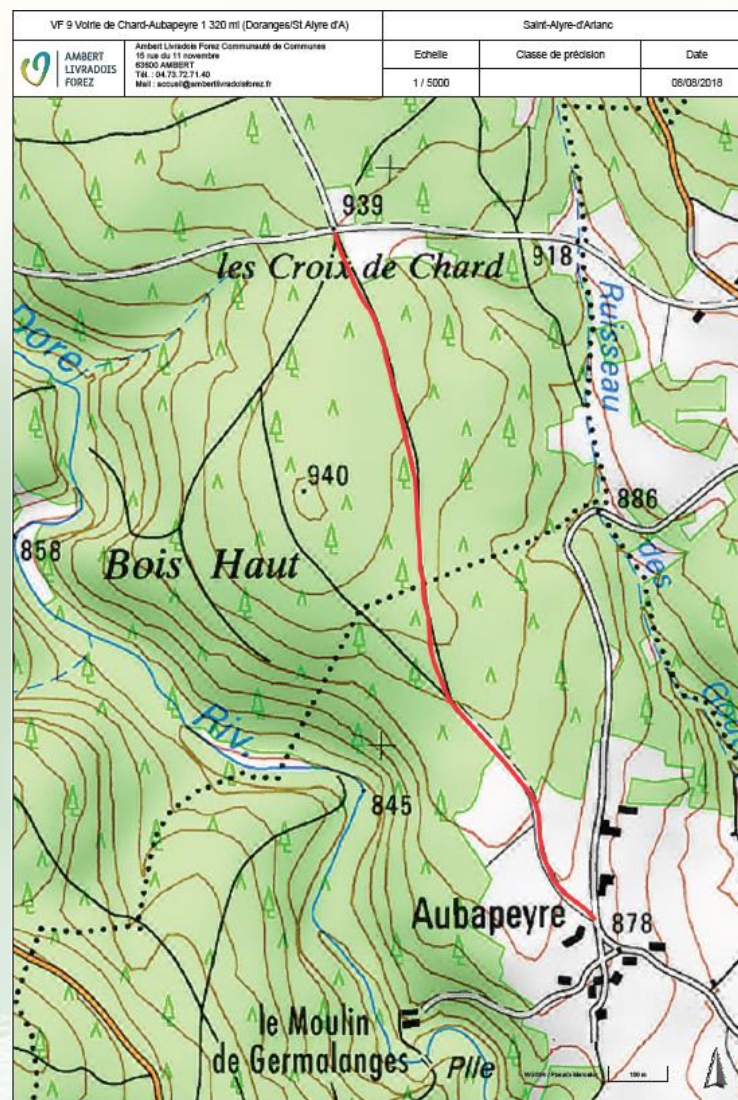
- 1 289 dossiers déposés à l'échelle départementale dont **57 % sur ALF**

Affectation budgétaire

- 2 500 504 € de subventions allouées à l'échelle départementale dont **29 % sur ALF**

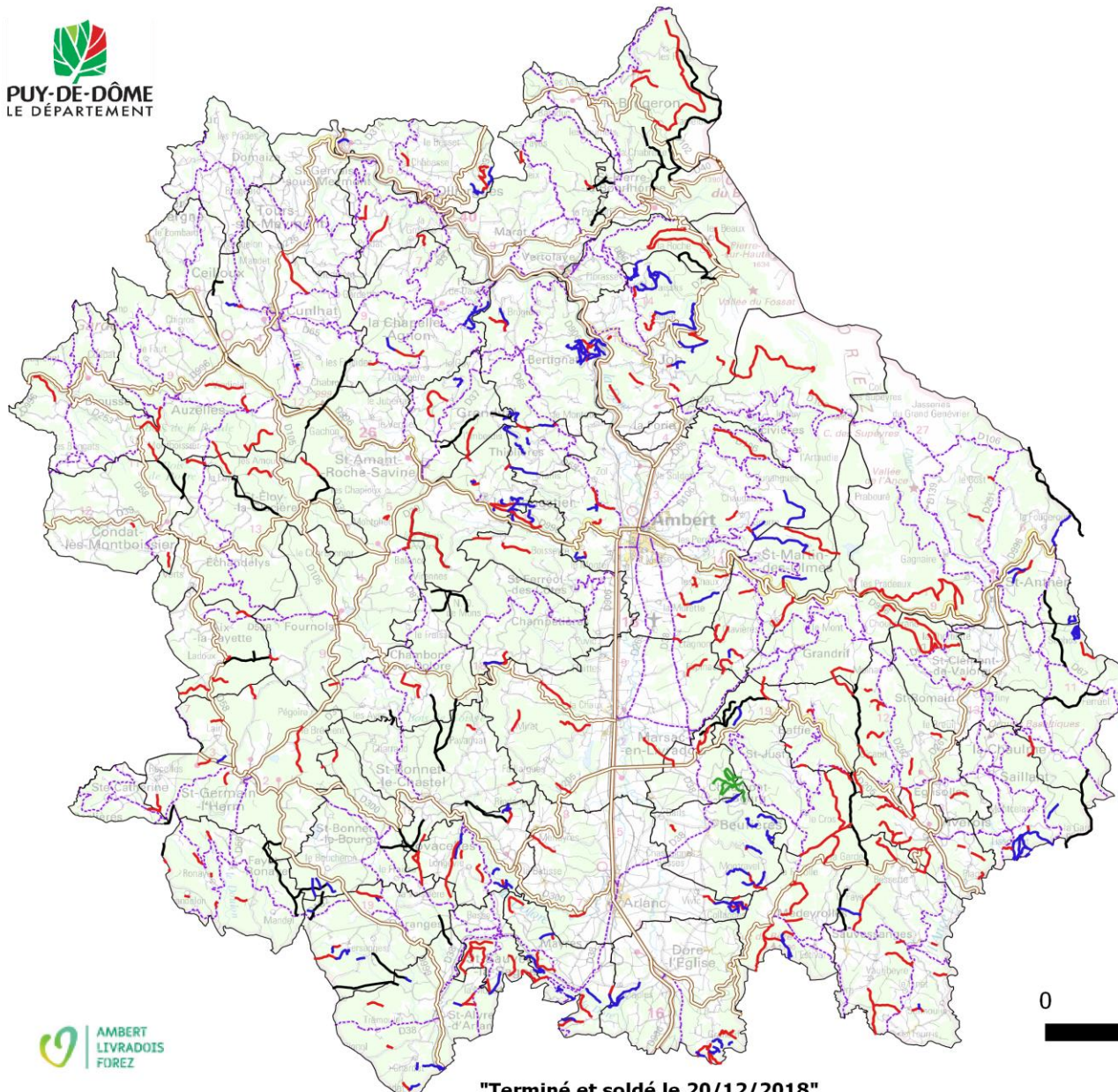
Action 3 : Accompagner la création de desserte forestière et la bonne utilisation de la desserte existante (20 % du temps)

- Etat des lieux de la voirie forestière existante : compilation et mise à jour des données existantes
- Améliorer l'organisation des réseaux de desserte forestière et de leur utilisation
- Animation et conduite des projets de desserte forestière : il s'agit de fournir un appui technique à la collectivité dans la mise en œuvre de ses projets de desserte forestière



Exemple d'une voirie forestière cartographiée

1 Etat des lieux de la voirie forestière existante

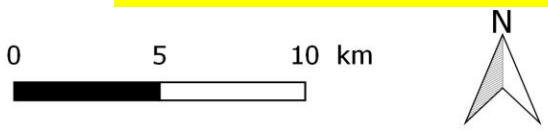


Etat des lieux des réalisations de voiries forestières sur ALF

- Voiries communales réalisées
 - Piste forestière
 - Route forestière
- Voiries intercommunales réalisées
 - Piste forestière
 - Route forestière
 - Transport bois rond ALF
- Routes secondaires ALF
 - Départementale
 - Autre
- Communes ALF

Km pistes forestières	88,271 km
Km routes empierrées	350.92 km
M ² Places de dépôt	94 209 m ²
Coût des investissements	7 609 130 €
Surface forestière desservie cumulée	8 460 ha
Km routes départementales	904 km

Dont 110,1 km de routes forestières et 6,6 km de pistes forestières en portage intercommunal



① Etat des lieux de la voirie forestière existante

- Modèle de fiche d'état des lieux réalisée par l'animateur territorial forestier

1
/10

FICHE D'ÉTAT DES LIEUX

Voiries forestières d'intérêt communautaire

Date							
Nom-Observateur							
N° de la voirie							
Nom de la voirie							
Commune							

État de la voirie

Éléments à observer		État de l'entretien	Commentaires (tronçon, linéaire, localisation...)	Note
Assainissement Gestion des eaux de surface	Fossés	Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>		/3
	Passages busés et têtes	Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>		
	Fers d'eau	Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>		
	Coupés	Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>		
Abords	Végétation des accotements et talus	Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>		/3
	Élagage de la végétation des bordures	Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>		
Chaussée	Bande de roulements	État général Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>		/3
Divers	Aménagement traversées de cours d'eau (passage à gué, pont)	Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>		/1 ou +1 si Ø

Travaux et entretien à prévoir

Type de travaux	Oui/Non	Longueur (ponctuellement ou longueur si travaux conséquents)	Localisation	Délaï d'intervention (urgent, à moyen ou long terme)
Curer les fossés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Déboucher les passages busés et les têtes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Curer les fers d'eau / les coupés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Broyer la végétation des accotements et des talus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaguer la végétation des bordures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Boucher les nids de poules	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Couper les arbres gênants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Autres observations

Visite sur le terrain des voiries existantes : annotations sur l'état de l'œuvre + identification des dégradations
=> note /10

Une cartographie de chaque voirie est jointe à l'état des lieux.

Expertise terrain réalisée en alternance avec la CC ALF permettant de vérifier l'état des lieux des voiries existantes et de programmer par ordre de priorité les travaux d'entretien à réaliser sur les années à venir



Etat des lieux 2020

Numéro VF	Commune(s)	Assainissement Gestion des eaux de surface	Abords	Chaussée	Divers	Note Globale 2020	Note Globale 2019
1	Aix la Fayette/Fournols	2	3	2,5	1	8,5	9
3	Baffie/Eglisolles	3	3	2	1	9	8
4	Chambon sur Dolore/Le Monestier/Champétières	3	3	3	1	10	10
7	Cunhat/Ceilloux	3	3	3	1	10	9,5
9	Doranges/Saint Alyre d'Arlanc	3	3	3	1	10	10
10	Doranges/Saint Alyre-d'Arlanc	3	3	3	1	10	10
12	Dore l'Eglise/Mayres	2	3	3	1	9	9
14	Echandelys/Saint Eloy la Glacière	3	3	2,5	1	9,5	10
16	Fournols/Le Monestier	3	2	2,5	1	8,5	10
18	La Chaulme/Saillant/Usson en Forez/Estivareilles/La Chapelle en Lafaye	2	3	2	1	8	10
22	Medeyrolles/Sauvessanges	3	3	3	1	10	9
23	Saint Anthème/Gumieres/Chazelles sur Lavieu/Verrières en Forez/Bard	3	3	3	1	10	9
24	Saint Clément de Valorgue/Saint Anthème	1,5	1,5	2	1	6	10
27	Saint Amant Roche Savine/Saint Eloy la Glacière	3	3	3	1	10	10
28	Saint Bonnet le Bourg/Doranges	3	3	3	1	10	10
29	Saint Bonnet le Chastel/Chambon sur Dolore	3	2,5	2,5	1	9	9
31	Novacelles/Saint Bonnet le Chastel	2	2	2	1	7	9
32	Saint Bonnet le Chastel/Saint Bonnet le Bourg/Novacelles	3	3	2	1	9	9
35	Le Brugeron/Saint Pierre la Bourlhonne	3	3	1	1	8	9
38	Grandrif/Saint Martin des Olmes	2,5	2	3	1	8,5	9

Etat des lieux 2021

Numéro VF	Commune(s)	Assainissement Gestion des eaux de surface	Abords	Chaussée	Divers	Note Globale 2021	Note Globale 2019
2	Arlanc/Medeyrolles	3	3	3	1	10	8
5	Chaumont le Bourg/Beurrières/Saint-Just	3	3	3	1	10	/
6	Cunlhat/Auzelles/Saint-Amant-Roche-Savine	2,5	3	1,5	1	8	8,5
8	Cunlhat/Saint-Amant-Roche-Savine/La Chapelle-Agnon	3	3	3	1	10	6,5
11	Doranges/Saint Alyre d'Arlanc	3	3	3	1	10	/
13	Echandelys/Condat les Montboissier	3	3	2,5	1	9,5	8
15	Eglisolles/Medeyrolles/Saint-Just/Sauvessanges/Viverols	3	3	3	1	10	7
17	Grandval/Bertignat	3	3	3	1	10	7
19	La Chaulme/Saint-Clément-de-Valorgue/Saint-Romain	2	3	1,5	1	7,5	8
20	Le Brugeron	3	3	3	1	10	/
21	Marsac en Livradois/Saint-Just/Chaumont le Bourg	2,5	2	2	1	7,5	8,5
25	Saint-Pierre-la-Bourlhonne/Marat	3	3	2	1	9	6
26	Saint-Amant-Roche-Savine/Grandval	2,5	3	3	1	9,5	7
30	Saint-Bonnet-le-Chastel/Chambon-sur-Dolore	2,5	2,5	2	1	8	9
33	Saint-Germain-l'Herm/Fayet-Ronaye/Saint-Bonnet-Le-Bourg	2,5	3	2,5	1	9	8
34	Vertolaye/Job	0	0	0	0	0	0
36(1)	Le Brugeron/Saint Pierre la Bourlhonne	0	0	0	0	0	0
36(2)	Le Brugeron/Saint Pierre la Bourlhonne	0	0	0	0	0	0

Elaboration d'un schéma de desserte forestière à l'échelle intercommunale

Méthodologie utilisée

Compilation à l'identique des différents schémas de desserte forestière réalisés à l'échelle des anciennes intercommunalités :

- 21 schémas de desserte forestière réalisés (CRPF / ONF) couvrant l'ensemble du périmètre des anciennes intercommunalités

- Traitement et harmonisation des différentes sources de données informatiques et cartographiques (CD63, DDT, ...)

- Inventaire et cartographie des voiries forestières existantes et/ou réalisées (= terminées et soldées au 20-12-2018)

- Inventaire et cartographie des projets de voiries non réalisés inscrits dans les anciens schémas de desserte (reprise en l'état des données – avec les priorités similaires) :

 - P1** - Gros massif enclavé et productif,

 - P2** - Massif moyen enclavé et productif,

 - P3** - Petit massif ou massif peu productif ou massif déjà desservi où le projet n'apporte qu'une amélioration de l'usage existant

- Mise en exergue des voiries forestières réalisées avec un portage intercommunal

- Sur la base des projets de voiries inscrits dans les anciens schémas de desserte et non réalisés, inscription et priorisation des nouveaux projets avec portage intercommunal répondant aux deux critères suivants :

 - **Type de desserte** : routes forestières exclusivement,

 - **Commune** : projets portant sur au moins deux communes.

- Mise à jour en continue des données au fur et à mesure des réalisations

Le schéma de desserte forestière à l'échelle d'Ambert Livradois Forez

2- Projets de voiries inscrits (reste à faire)

Tableau récapitulatif général (tout portage confondu) des priorités

Type de voirie	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Total
Route forestière	186.562 km	47.672 km	13.625 km	247.859 km
Piste forestière	216.097 km	75.190 km	3.213 km	294.500 km

Zoom : routes forestières à portage intercommunal

Type de voirie	Priorité 1 +	Priorité 1	Priorité 2	Total
Route forestière	25.303 km	40.866 km	9.4940 km	75.663 km
Coût estimatif*	1 644 695 €	2 656 290 €	617 110 €	4 918 095 €

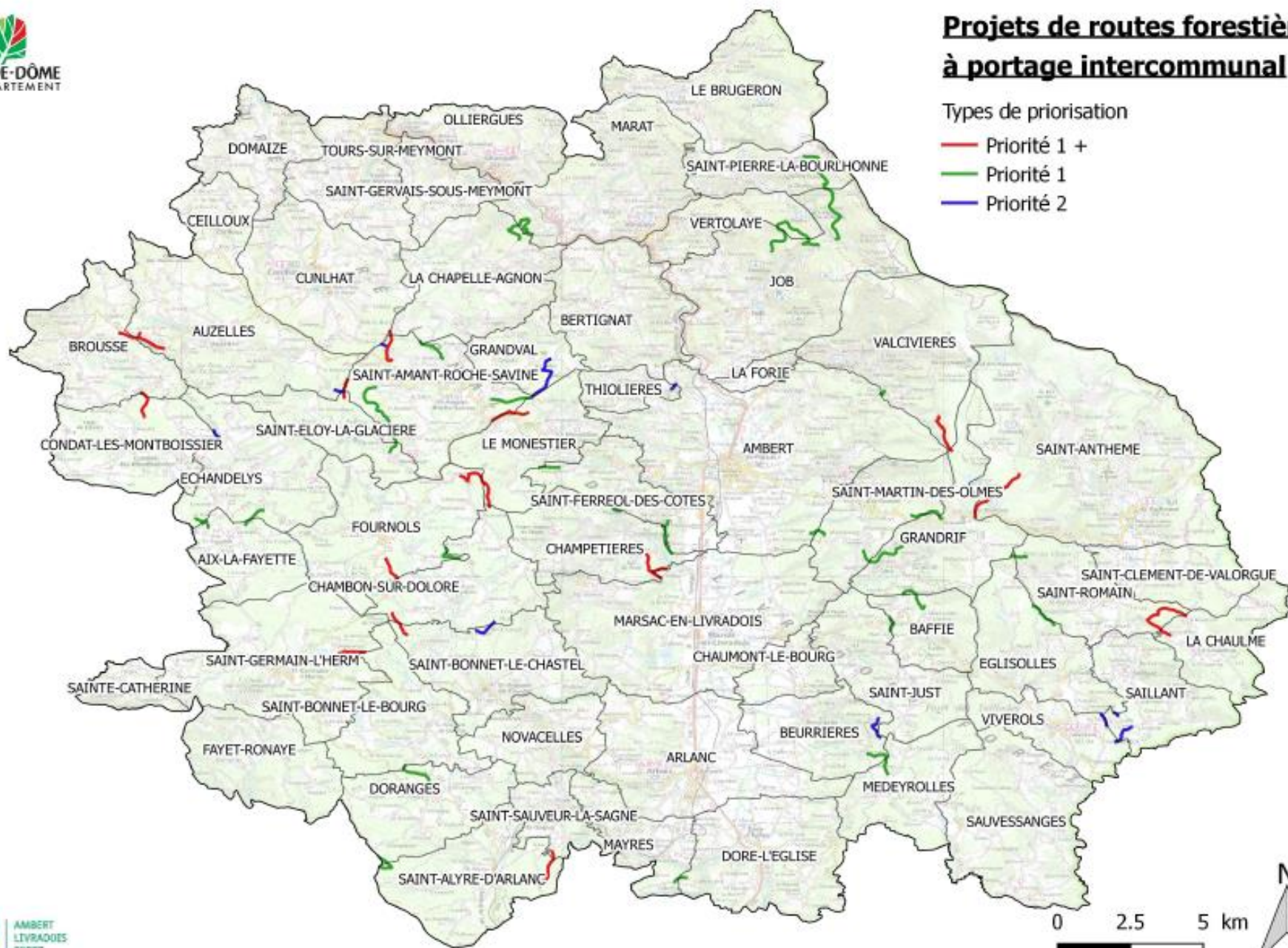
NB :

- la **priorité 1 +** correspond aux voiries desservant majoritairement de la forêt privée.
- Un coût estimatif de chaque route forestière a été calculé sur la base du barème des Appels à Projets FEADER « Soutien à la desserte forestière » qui plafonne le coût de création d'une route forestière empierrée à 65 000 € / km

Projets de routes forestières à portage intercommunal

Types de priorisation

-  Priorité 1 +
-  Priorité 1
-  Priorité 2



IV/ Schéma de desserte : portage communal



Projets de voiries communales

Routes forestières communales

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

Pistes forestières communales

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3



② Améliorer l'organisation des réseaux de desserte forestière et de leur utilisation

Le mode opératoire, mis en place sur le territoire de la Communauté de communes dès 2015, a pour objectif principal d'harmoniser les pratiques d'utilisation de la voirie forestière locale en vue de prévenir d'éventuels dégâts ou conflits d'usage.

FICHE DE CHANTIER Page 1 / 2

Version 2017, conforme aux Décrets n°2010-1603 du 17.12.2010 et n°2016-1676 du 05.12.2016 relatifs aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles, à l'arrêté du 31 mars 2011 relatif à la fiche de chantier, et aux articles L718-9 et R718-27 du code rural et de la pêche maritime.

DÉCLARANT

Nom ou raison sociale :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél : Fax : Mèl :

Nom du responsable du chantier :
 Tél : Fax : Mèl :

INTERVENANTS (cette rubrique peut être renseignée après le retour de la commune)

Entreprise 1 :
 Type de prestation réalisée sur le chantier :
 Nom du contact :
 Téléphone :
 Période d'intervention :
 Nombre de salariés de l'entreprise intervenant sur le chantier :

Entreprise 2 :
 Type de prestation réalisée sur le chantier :
 Nom du contact :
 Téléphone :
 Période d'intervention :
 Nombre de salariés de l'entreprise intervenant sur le chantier :

Entreprise 3 :
 Type de prestation réalisée sur le chantier :
 Nom du contact :
 Téléphone :
 Période d'intervention :
 Nombre de salariés de l'entreprise intervenant sur le chantier :

Si intervention simultanée, le(s) employeur(s) défini(ssent) les mesures de sécurité spécifiques destinées à prévenir les risques liés à la co-activité.

RÉFÉRENT FORÊT DE LA COMMUNE (à renseigner par la commune)

NOM, Prénom :
 Tél (ligne directe, portable si possible) :
 Mèl :

CHANTIER

Nom du propriétaire forestier :
 Commune : Département (n°) :
 Lieu-dit :
 Parcelles cadastrales (section et n°) :

Dates prévisionnelles : début : fin de chantier :

Types de travaux : Abattage Débardage Travaux sylvicoles, préciser :

Fiche à envoyer à la commune, qui doit la retourner remplie au déclarant dans un délai de 15 jours. Le déclarant la transmet ensuite aux intervenants du chantier, ainsi qu'à l'inspection du travail si nécessaire.

FICHE DE CHANTIER Page 2 / 2

Obligatoire : joindre un plan de situation, comprenant notamment la localisation du chantier, l'itinéraire de vidange et la place de dépôt envisagés.

Volume > 500 m³ (travaux d'exploitation mécanisés) ou > 100 m³ (manuels), ou travaux sylvicoles sur une surface supérieure à 4 hectares.
Le cas échéant, cocher la case, renseigner la ligne ci-dessous et transmettre la fiche à l'inspection du travail avec copie à la mairie concernée.
 Nombre de salariés de l'entreprise déclarante intervenant sur le chantier :

FACTEURS DE RISQUES LIÉS AU CHANTIER

Cocher les cases à risque et reporter le n° sur le plan de situation. Les cases de gauche sont réservées au déclarant, celles de droite (grisées) à la commune. La responsabilité de cette dernière en cas d'erreur ou d'oubli ne peut être engagée que pour les réseaux dont elle assure la régie directe. Attention, cette fiche ne dispense pas les entreprises des autres formalités éventuellement nécessaires, en particulier les DICT.

Caractéristiques du terrain <input type="checkbox"/> 1. Déclivité <input type="checkbox"/> 2. Précipitations <input type="checkbox"/> 3. Faillites <input type="checkbox"/> 4. Barres rocheuses <input type="checkbox"/> 5. Zones humides <input type="checkbox"/> 6. Plans d'eau <input type="checkbox"/> 7. Cours d'eau <input type="checkbox"/> 8. Sources	Ouvrages/réseaux <input type="checkbox"/> 9. Lignes aériennes (électricité, télécom) <input type="checkbox"/> 10. Lignes enterrées (électricité, télécom) <input type="checkbox"/> 11. Conduites d'eau ou d'autres fluides <input type="checkbox"/> 12. Pièces d'eau <input type="checkbox"/> 13. Fossés d'irrigation <input type="checkbox"/> 14. Gazducs <input type="checkbox"/> 15. Oléoducs <input type="checkbox"/> 16. Conduites forcées de centrales hydroélectriques	Voies de circulation <input type="checkbox"/> 17. Voies accessibles aux véhicules motorisés <input type="checkbox"/> 18. Chemins balisés <input type="checkbox"/> 19. Canaux <input type="checkbox"/> 20. Pistes et installations de ski <input type="checkbox"/> 21. Voies ferrées
Ouvrages divers <input type="checkbox"/> 22. Bâtements <input type="checkbox"/> 23. Puits et ouvrages divers <input type="checkbox"/> 24. Carnières <input type="checkbox"/> 25. Vestiges miniers ou militaires <input type="checkbox"/> 26. Restes de conflits armés / Chasse / Zones piégées <input type="checkbox"/> 27. Ruines, petit patrimoine bâti <input type="checkbox"/> 28. Captages d'eau (préciser le périmètre)	Zonages environnementaux et paysagers <input type="checkbox"/> 29. Réserve naturelle <input type="checkbox"/> 30. Arrêté de protection de biotope <input type="checkbox"/> 31. Espace naturel sensible <input type="checkbox"/> 32. Zone Natura 2000 (ZSC ou ZPS) <input type="checkbox"/> 33. Site inscrit ou site classé <input type="checkbox"/> 34. Espace boisé classé <input type="checkbox"/> 35. Zone d'intérêt écologique (ZNIEFF)	État sanitaire du peuplement <input type="checkbox"/> 29. Chablis massifs / arbres perchés <input type="checkbox"/> 30. Arbres morts / dépérissants : % <input type="checkbox"/> 31. Arbres avec affections pouvant présenter un danger (sûle de l'érabale...)
Risques biologiques <input type="checkbox"/> 32. Tiques (borréliose de Lyme, Hantavirus, Encéphalite à tiques) <input type="checkbox"/> 33. Rongeurs, mammifères vecteurs de la Leptospirose <input type="checkbox"/> 34. Chiens, renards ou autres vecteurs de l'Echinocoque / la rage <input type="checkbox"/> 35. Chenilles, frelons, guêpes, abeilles		Divers <input type="checkbox"/> 43. Travaux prévus par la commune sur la voirie <input type="checkbox"/> 44. Usages particuliers de la voirie (rando, ski de fond)

* Pensez à joindre les arrêtés municipaux pouvant affecter le chantier

Autres ou précisions (dont contacts utiles pour les démarches)

ÉTAT DES LIEUX SOUHAITÉ

Par le déclarant : OUI NON Par la commune : OUI NON

Date : Date :
 Signature du déclarant : Signature du référent forestier de la commune :

Participation à la réunion « formation des nouveaux élus » le 18/09/2020 au Monestier

Animation territoriale forestière AMBERT LIVRADOIS FOREZ



Bilan triennal

Période => 01/07/2018 au 31/03/2021

